

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour d'octobre 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**03-10-288**      **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des 26 août, 2 septembre et du 16 septembre 2003 avec la modification suivante à la résolution no 03-09-282 : - remplacer le montant de « 18 655 \$ » par « 17 228 \$ ».

ADOPTÉE

**03-10-289**      **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller Gilles Fortier, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**03-10-290**      **Dénomination de la bibliothèque municipale**

ATTENDU QUE Madame Madeleine Bélanger a été une des pionnières dans l'établissement d'une bibliothèque à Princeville et y a consacré, bénévolement, de nombreuses heures de 1976 jusqu'à son décès en 2002;

ATTENDU QUE le nom de *Georges P. Nadeau* sera conservé pour identifier un lieu plus adapté à son esprit de fierté des origines de notre milieu et de conservation du patrimoine;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'identifier la bibliothèque de Princeville du

nom de *Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger*.

ADOPTÉE

03-10-291

**Formations UMQ**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil suivants à assister à une ou des formations dispensées par l'Union des Municipalités du Québec :

- André Bergeron et Serge Bizier  
Les indicateurs pour mesurer la performance municipale  
– 5 novembre 2003 à St-Hyacinthe;
- André Bergeron  
Le rôle des municipalités dans le développement économique  
– 20 novembre 2003 à Montréal;

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette formation notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

03-10-292

**Ratification des chèques et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 3 septembre 2003	
- no 3CH001343	199.93 \$
- En date du 4 septembre 2003	
- no 3CH001344	2 500.00 \$
- En date du 9 septembre 2003	
- nos 3CH001345 à 3CH001352	36 515.66 \$
- En date du 17 septembre 2003	
- nos 3CH001353 & 3CH001358	14 789.32 \$
- En date du 23 septembre 2003	
- nos 3CH001359 à 3CH001365	19 779.42 \$
- En date du 30 septembre 2003	
- nos 3CH001366 à 3CH001370	22 582.90 \$
- En date du 9 septembre 2003	
- nos 3CH001280	annulé

temps supplémentaire des périodes 200336 à 200339

ADOPTÉE

03-10-293

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 3 octobre 2003
  - nos 3CH001371 à 3CH001494 775 172.80 \$
- En date du 6 octobre 2003
  - no 3CH001466 annulé
- En date du 6 octobre 2003
  - no 3CH001495 220 018.00 \$

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 3 octobre 2003
  - no 3CH200019 158 747.20 \$

ADOPTÉE

03-10-294

**Financement permanent d'un emprunt**

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 836 200 \$ par **billets** en vertu du règlement numéro 2003-66 (2002-44 et 2002-52), au prix de 98.049 échéant en série 5 ans comme suit :

68 200 \$	2.60 %	14-10-2004
71 000 \$	2.75 %	14-10-2005
74 400 \$	3.25 %	14-10-2006
77 700 \$	3.65 %	14-10-2007
544 900 \$	4.10 %	14-10-2008

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

03-10-295

**Modification du règlement no 2003-66 (2002-44 et 2002-52)**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par **billets** un montant de 836 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro: 2003-66 (2002-44 et 2002-52);

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heere-mans, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 14 octobre 2003;

QUE les **billets** porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	68 200 \$
2.	71 000 \$
3.	74 400 \$
4.	77 700 \$
5.	81 100 \$
Après 5 ans	463 800 \$ ( à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 14 octobre 2003), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro: 2003-66 (2002-44) (2002-52) chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**03-10-296**

**Contrats de service 2004 pour logiciels et équipements**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser les contrats de service 2004 pour logiciels et équipements:

- CGI - Cognicase Sherbrooke Inc. Contrats 2004 - comptabilité 19 278.64 \$

Transport, vacation et taxes applicables sont en sus.

ADOPTÉE

**03-10-297**

**Comité ad hoc - Négociations de convention collective**

ATTENDU QUE la convention collective avec les employés municipaux arrive à échéance le 31 décembre 2003;

ATTENDU l'avis de rencontre déposé par le Syndicat;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que les membres du conseil suivants forment le comité ad hoc sur les négociations de la convention collective en vue de son renouvellement :

Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré

Monsieur Claude Ménard, substitut

ADOPTÉE

**03-10-298**

**Fin d'emploi – Employé des Loisirs**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier il est unanimement résolu que ce conseil constate la fin d'emploi de M. Dany Boilard et met un terme au lien d'emploi qui existait.

ADOPTÉE

**03-10-299**

**Remplacement d'un pompier substitut**

ATTENDU le départ du pompier substitut Christian Boisvert;

ATTENDU la recommandation du directeur du service incendie;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Stéphane Vigneault comme pompier substitut au sein du service des incendies de la Ville de Princeville;

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier volontaire à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier substitut soient établies selon les termes et conditions d'embauche actuels.

ADOPTÉE

**03-10-300**

**Regroupement pour assurances collectives**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville accepte la recommandation d'André Gingras et Associés inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier et résolu unanimement que la Ville de Princeville délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie, et ce, par l'intermédiaire d'André Gingras et associés agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉE

**03-10-301**

**Assurance responsabilité pour Premiers Répondants**

ATTENDU QUE ce conseil désire améliorer la couverture en assurance des actes posés par les Premiers Répondants;

ATTENDU le rapport de la firme Optimum – Gestion de risques;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de retenir l'offre de Aon Parizeau inc. pour une assurance responsabilité professionnelle pour les services dispensés par les Premiers Répondants avec une couverture du 7 octobre 2003 au 1<sup>er</sup> décembre 2004 dont la limite est de 3 000 000 \$ et la prime de 2 836 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**03-10-302**

**Frais de déplacement spéciaux**

ATTENDU QUE Christian Chartier, du service incendie, a décidé de suivre une formation de préventionniste au Collège Montmorency de Laval;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a accepté de rembourser les frais de cours et d'inscription;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder une compensation de 50 \$ par semaine pour ses frais de déplacements pour la durée de son cours, sur présentation d'une pièce justificative.

ADOPTÉE

**03-10-303**

**Réunion d'orientation sur la sécurité incendie**

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable organise un «lac-à-l'épaule» pour établir un consensus sur les solutions envisagées dans le plan d'action du schéma de couverture de risques;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser les conseillers Gilles Fortier et André Bergeron ainsi que le directeur général et le directeur du service incendie à assister, les 14 et 15 novembre prochain, au «lac-à-l'épaule» organisé par la MRC de l'Érable à Bécancour;

QUE le coût de l'inscription de 300 \$, incluant l'hébergement, soit payé à la MRC de l'Érable;

QUE la trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis par la présente délégation, notamment les frais de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**03-10-304**

**Soumissions de béton bitumineux – rue Fréchette**

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le contrat pour la pose de revêtement de béton bitumineux sur la rue Fréchette soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **SINTRA Inc.** aux coûts suivants (avant taxes) : 0.60 \$ le mètre pour la mise en forme et 48.45 \$ la tonne métrique de béton bitumineux;

QUE le financement de cette dépense s'effectue de la façon suivante :

- À même les revenus de vente de terrains 2003 de la nouvelle Ville au fonds des activités financières pour la section de la rue Fréchette entre les rues Demers et St-Onge;

- À même le règlement d'emprunt no 2000-2 pour la section Sud de la rue Fréchette.

ADOPTÉE

**03-10-305**

**Soumissions de bordure de béton – rue Fréchette**

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le contrat pour la pose de bordure de béton sur la rue Fréchette soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **LAMBERT GRENIER Inc.** au coût de 38.20\$ le mètre linéaire (avant taxes);

QUE le financement de cette dépense s'effectue de la façon suivante :

- Une affectation de 19 500 \$ du surplus réservé pour les fins domiciliaires de la nouvelle Ville pour la section de la rue Fréchette entre les rues Demers et St-Onge;
- À même le règlement d'emprunt no 2000-2 pour la section Sud de la rue Fréchette.

ADOPTÉE

**03-10-306**

**Soumissions pour nettoyage de fossé – 7<sup>e</sup> rang Ouest**

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le contrat pour le nettoyage des fossés du chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **EXCAVATION BOIS-FRANCS Inc.** aux coûts suivants (incluant les taxes) :

- Pelle hydraulique (1313) 113.87 \$ l'heure
- Trois camions 60.96 \$ l'heure chacun

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières plus précisément au poste budgétaire réservé à l'amélioration du réseau routier de l'ex-Paroisse.

ADOPTÉE

**03-10-307**

**Soumissions pour infrastructures – Nouvelle rue Desharnais**

ATTENDU le rapport des soumissions reçues préparé par Jocelyn Michaud, ingénieur, et déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le contrat pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue Desharnais soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **SINTRA Inc.** au coût de 212 531.70 \$ (incluant les taxes), à la condition que le règlement d'emprunt no 2003-68 soit approuvé par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisirs. Cette dépense est financée tel que prévue dans ce règlement no 2003-68.

ADOPTÉE

03-10-308

**Lumières de rue**

ATTENDU le besoin en éclairage sur une partie des rues Boulet et Montclair;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soient installées sur la rue Boulet (nouvelle section) 3 lumières de rues et sur la rue Montclair (près de l'intersection Lemieux) une lumière de rue.

ADOPTÉE

03-10-309

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville.

03-10-310

**Entente pour électricité du kiosque postal**

ATTENDU QU'une entente est intervenue en 1998 avec Monsieur Gaétan Simard afin que ce dernier fournisse l'électricité pour l'éclairage du kiosque postal situé sur la rue des Trois-Lacs;

ATTENDU QU'un ajustement du dédommagement prévu s'impose;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de modifier l'entente intervenue en 1998 afin que le montant indiqué de «50\$ par année» soit remplacé par un montant de «100 \$ par année à partir de 2004».

ADOPTÉE

**Étude sur l'économie d'énergie au Centre Sportif Paul de la Sablonnière**

Le Greffier dépose l'étude de faisabilité technico-économique pour l'économie d'énergie au Centre sportif Paul de la Sablonnière réalisée par Écosystem – À l'étude.

03-10-311

**Travaux Télébec**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les travaux de Télébec Ltée consistant à placer 55 mètres de câble aérien à l'intersection des rues Mgr Poirier et St-Jacques Ouest (projet no 1402953).

ADOPTÉE

03-10-312

**Déplacement d'équipements Télébec**

ATTENDU QUE les travaux de rénovation d'infrastructures de la rue St-Jean-Baptiste Nord entraînent le déplacement d'équipements de Télébec Ltée;

ATTENDU QUE Télébec demande à la Ville de Princeville d'en défrayer 50% des coûts prévus;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de payer à Télébec Ltée pour le déplacement de certains équipements les montants suivants (avant taxes);

- 7 162.15 \$ ( MUN # PRIV-009 scénario #1 )
- 11 098.66 \$ ( MUN # PRIV-009 scénario #2 )

QUE ces dépenses soient financées à même une affectation du surplus de la nouvelle Ville pour un montant net de 20 275 \$.

ADOPTÉE

**03-10-313**

**Voirie & pluvial – Plage Paquet**

ATTENDU QUE le projet en desserte d'aqueduc et d'égouts pour les secteurs de la Plage et du Domaine Paquet n'a toujours pas eu de réponse des gestionnaires du Programme d'Infrastructures Canada/Québec;

ATTENDU QUE le message véhiculé par l'actuel gouvernement est à l'effet que ce programme n'a plus de fonds disponibles;

ATTENDU QU'après plus de deux ans d'attente pour la réalisation du projet, ce conseil considère qu'il y aurait lieu d'améliorer le réseau routier du secteur de la Plage Paquet, et, par conséquent, le drainage par égout pluvial;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville procède dans les mois qui viennent à un appel d'offres pour des travaux de voirie et d'égout pluvial dans le secteur de la Plage Paquet pour une réalisation des travaux au printemps 2004.

ADOPTÉE

**Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de l'Érable**

Le greffier dépose le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de l'Érable révisé suite aux audiences publiques. - Déposé

**03-10-314**

**Symposium sur l'eau**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de déléguer le conseiller Gilles Fortier au symposium «EAU rendez-vous des producteurs de l'eau : du concret pour citoyens et élus» le 8 novembre prochain à Victoriaville;

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce symposium notamment l'inscription et les frais de déplacements.

ADOPTÉE

**03-10-315**

**Semaine québécoise de réduction des déchets**

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU le développement d'un plan de gestion des matières résiduelles par les autorités municipales;

ATTENDU l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal RECYC-QUÉBEC à participer à la *Semaine québécoise de réduction des déchets*;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron et résolu à l'unanimité ce qui suit :

1. D'adhérer à la troisième édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra de 20 au 26 octobre 2003;
2. De promouvoir la réduction des matières résiduelles;
3. D'appuyer et collaborer avec les organisations et les citoyens et citoyennes qui organiseront des activités visant la réduction des matières résiduelles.

ADOPTÉE

#### **États financiers de l'OMH approuvés par la SHQ** – Déposés

#### **Rapports financiers des Tournois** – Déposés

03-10-316

#### **Subvention d'heures de glace**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la subvention d'heures de glace pour la saison 2003-2004 se répartisse comme suit :

- Association du hockey mineur de Princeville :
  - 415 heures réparties en blocs d'heures selon un horaire fourni par la Ville
- Club de patinage artistique les Chrysalides :
  - 200 heures réparties en blocs d'heures selon un horaire fourni par la Ville

ADOPTÉE

03-10-317

#### **Semaine des bibliothèques publiques**

ATTENDU QUE toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET LA DÉTENTE**;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de proclamer cet événement du 19 au 25 octobre 2003 et pour chaque année à venir comme étant « *La Semaine des Bibliothèques publiques dans notre municipalité* ».

ADOPTÉE

**03-10-318**

**Délégation aux rencontres sectorielles 2003 du CRSBP**

ATTENDU QUE le Centre régional des services des Bibliothèques publiques organisent un colloque;

ATTENDU l'importance pour la municipalité de participer à ce rassemblement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le conseiller Gilles Fortier, délégué de la Ville de Princeville ainsi que trois autres responsables de la bibliothèque de Princeville à participer au colloque organisé par le CRSBP.

QUE la Ville de Princeville accepte de défrayer les frais d'inscriptions des participants à ce colloque.

ADOPTÉE

**03-10-319**

**Maison du Lac Inc.**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de déléguer deux membres du conseil (à déterminer) pour assister à une conférence-bénéfice au profit de la Maison du Lac le 8 octobre prochain à Plessisville au coût de 25 \$ par personne.

ADOPTÉE

**ORASSE** – Lettre de remerciements – Classée

**03-10-320**

**Légion – Campagne du Coquelicot**

ATTENDU la demande présentée par la Légion Royale Canadienne de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à l'organisme de la Légion Royale Canadienne, afin de souligner d'une façon particulière le Jour du souvenir.

ADOPTÉE

**03-10-321**

**Chorale " Les Amis de l'Arts "**

ATTENDU la demande présentée par la Chorale "Les Amis de l'Art";

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire démontrer son appui auprès de cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de verser à l'organisation

de la Chorale « Les Amis de l'Art » un montant de 100 \$ pour permettre à l'organisation d'obtenir les services d'une personne pour l'organisation des pratiques et des représentations du groupe.

ADOPTÉE

03-10-322

**Forgues Mercier– Centraide**

ATTENDU QUE la demande de souscription présentée par M. Fernand Forgues, pour la collecte de fonds de Centraide;

ATTENDU QUE l'organisation de Centraide contribue à financer des organismes communautaires sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil verse à l'organisation de Centraide, une aide financière au montant de 200 \$ pour permettre d'aider des organismes communautaires de la région.

ADOPTÉE

03-10-323

**Angèle Prince & Réjean Trottier**

ATTENDU la demande adressée au Parc Linéaire des Bois-Francis par Angèle Prince et Réjean Trottier;

ATTENDU QUE depuis 1998, le couple habite à un kilomètre de la route 116 et doit traverser le parc linéaire;

ATTENDU QUE le couple possède une plantation commerciale de cèdres en bas du parc linéaire;

ATTENDU QUE leur chemin d'accès est en forte pente entraînant des manoeuvres difficiles, surtout en hiver, à l'intersection avec le parc linéaire;

ATTENDU QUE depuis 1998 des arrêts avaient été installés par les propriétaires sur le parc pour éviter d'éventuelles collisions;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'appuyer Angèle Prince et Réjean Trottier dans leurs démarches auprès du Parc linéaire des Bois-Francis afin que soient réinstallés les pancartes d'arrêts sur le parc linéaire dans le but d'éviter des accidents avec les cyclistes et les motoneigistes.

ADOPTÉE

**Maison des jeunes la Fréquence** – Remerciements pour la participation financière de la Ville pour l'acquisition éventuelle d'une propriété par la Maison des jeunes - Au dossier.

**Période de question**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

03-10-324

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion séance soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière